RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3S IMMOBILIER

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 100 €

[redacted]

RCS Compiègne 985278506

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 07/11/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

EM Ac

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 07/11/2024.

L'activité de la Société est désormais :

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Achat, travaux en sous-traitance et vente de : - trois appartement de type studio, situés au [redacted] - une maison cadastrée section AO 969 sit [redacted] L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

AC

EN

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

La société Liberty Group, associée, représentée par Anthony Caron

[redacted]

La [redacted] Kremp-Bouilliez

AC

EKB